

Alain BENZAKEN – Arnaud FOURREAU
Maurice-Alexandre SEBBAN
Huissiers de Justice Associés
Audienciers près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre
38, rue Salvador Allende
92000 NANTERRE LA DEFENSE
Tél. 01 56 38 02 02 – Fax. 01 47 21 21 11

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE DOUZE JUIN**

COPIE

À LA REQUÊTE DE :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL BOURG-LA-REINE, Société Coopérative à Responsabilité Limitée à capital variable de 90 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (Hauts-de-Seine) sous le numéro 511 798 324 et dont le siège social est sis 50, avenue du Général Leclerc 92340 BOURG-LA-REINE, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Sophie JEAN, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, demeurant 42, rue Horace Vernet 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. Téléphone : 01.53.63.14.65, laquelle se constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie immobilière et ses suites et au cabinet duquel pourront être notifiés tous les actes relatifs à la présente procédure, ainsi qu'en mon Etude.

Ayant pour avocat plaident Maître Isabelle SIMONNEAU, membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocats associés au Barreau de Paris, demeurant 30, avenue du Président Kennedy 75016 PARIS. Téléphone : 01.44.14.69.10.

Agissant en vertu :

- de la copie exécutoire d'un acte reçu par Jacqueline PIEDELIEVRE, Notaire associé à SCEAUX (92330), en date du 9 juillet 2013 contenant vente au profit de Monsieur Ghislain BISSANGOU et de Madame Françoise BISSANGOU, née MBOMA, ainsi que deux prêts de ces derniers par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL BOURG-LA-REINE d'un montant de 210 000 euros au taux de 3,250 % et au taux effectif global de 3,928 % au moyen de cent quatre-vingts (180) mensualités et d'un montant de 225 000 euros au taux de 3,600 % et au taux effectif global de 4,155 % au moyen de trois cents mensualités, avec affectation hypothécaire des biens ci-après désignés,

- d'une lettre de mise en demeure en date du 11 avril 2016 adressée en recommandé avec accusé de réception à Monsieur Ghislain BISSANGOUE et Madame Françoise BISSANGOUE, née MBOMA,
- de deux courriers en date du 16 juin 2016 adressés en recommandé avec accusé de réception à Monsieur Ghislain BISSANGOUE et Madame Françoise BISSANGOUE, née MBOMA,
- de deux courriers adressés en recommandé avec accusé de réception par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'ILE-DE-FRANCE en date du 24 janvier 2017 à Monsieur Ghislain BISSANGOUE et Madame Françoise BISSANGOUE, née MBOMA, prononçant la déchéance du terme,
- et suite à un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère le 28 avril 2017,

Je, Maurice-Alexandre SEBBAN, Huissier de Justice Associé, membre de la SCP BENZAKEN FOURREAU et SEBBAN, titulaire d'un office d'Huissier de Justice ayant son siège à NANTERRE (Hauts de Seine), 38, rue Salvador Allende, soussigné

Certifie m'être rendu ce jour à FONTENAY-AUX ROSES (92260), 50, avenue du Maréchal Foch, aux fins de procéder à la description du bien ci-après, où là étant, en présence de :

- Monsieur Laurent SITBON, Géomètre au sein la société GEOMETRIS,

J'ai procédé à la description des biens et droits immobiliers suivants :

Le bien immobilier dont s'agit est cadastré section AE numéro 252, lieudit « 50, avenue du Maréchal Foch », pour une contenance de trois ares et quatre-vingt-deux centiares (3 a 82 ca) et consiste en une maison d'habitation élevée sur sous-sol comprenant :

- au sous-sol : un garage,
- au rez-de-chaussée :
 - une entrée,
 - une cuisine,
 - un séjour double,
 - une chambre,
 - un cabinet d'aisances,
 - une salle de bains.

On accède à cette propriété par une porte de garage en fer forgé.

Sur la gauche, je note qu'une rampe donne accès à la partie garage située au sous-sol.

Je relève la présence d'une zone engazonnée en partie centrale, ainsi que de carrelage de part et d'autre, mais également d'un dallage.

La porte située en sous-sol est en parfait état.

La façade de cette maison est en bon état et a fait l'objet d'un ravalement récent.

On accède ensuite à la maison par un chemin dallé présentant une zone végétalisée à gauche et une pelouse comprenant une zone végétalisée à droite.

La maison comprend :

- une entrée donnant sur une cuisine,
- un salon – salle à manger,
- un couloir de dégagement desservant une chambre avec salle de bains attenante,
- un cabinet d'aisances,
- une chambre d'enfant.

Je remarque la présence d'une autre chambre au sous-sol.

On accède à cette maison par une porte comportant une partie vitrée en verre Sécurit en parfait état et du fer forgé.

Rez-de-chaussée :

Entrée – Cuisine :

Le sol est recouvert de carrelage en bon état et récent.

Les murs sont recouverts d'une peinture en bon état, bien qu'ils présentent des traces de percements de chevilles.

Le plafond est recouvert d'une peinture en parfait état.

Cette pièce est équipée :

- d'une cuisine aménagée sur la gauche, avec crédence constituée de carreaux de faïence décoratifs en parfait état,
- d'une hotte aspirante,
- d'une grande cuisinière,
- d'un plan de travail en stratifié,

le tout en parfait état.

Salon – Salle à manger :

On y accède par une double porte vitrée.

Le sol est recouvert du marbre d'origine.

Les murs sont recouverts d'une peinture en bon état.

Le plafond est recouvert d'une peinture en bon état.

Cette pièce est aérée et éclairée par deux doubles fenêtres donnant sur l'extérieur et équipées de volets roulants extérieurs à commande électrique fonctionnant normalement.

Je constate que cette pièce a été cloisonnée et qu'elle n'appelle aucune remarque particulière.

Cette pièce est équipée d'un appareil de climatisation.

Couloir de dégagement desservant les chambres :

On y accède par une porte séparative avec poignées.

Le sol est recouvert du même carrelage que celui précédemment visé.

Les plinthes sont carrelées et en bon état.

Les murs sont recouverts d'une peinture en bon état.

Chambre parentale à gauche dans le couloir :

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de peinture.

La présence de mobilier dans cette pièce et notamment d'une armoire ne me permet pas de faire des constatations exhaustives.

Cette pièce est aérée et éclairée par deux fenêtres s'ouvrant et se fermant correctement ; ces menuiseries extérieures sont équipées de volets roulants extérieurs donnant sur la cour de cette maison.

Salle de bains attenante à la chambre parentale :

On y accède par une ouverture sans porte.

Cette pièce est équipée :

- d'un lavabo double avec robinets mélangeurs eau chaude - eau froide,
- d'un miroir au-dessus du lavabo,
- d'une ouverture constituée de pavés de verre en partie supérieure,
- d'une baignoire avec jets,
- d'une douche avec receveur et tête de douche, le tout en état d'usage normal.

Cabinet d'aisances :

On y accède par une porte séparative avec poignées et système de condamnation.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de faïence murale et d'une peinture de couleur verte.

Le plafond est recouvert d'une peinture en bon état.

Cette pièce est aérée et éclairée par une fenêtre s'ouvrant et se fermant correctement.

Cette pièce est équipée d'une cuvette de toilette et d'un lave-mains.

Pièce située dans le prolongement :

Il s'agit du pendant du salon – salle à manger qui a été cloisonné.

Le sol est recouvert de marbre.

Les murs sont recouverts d'une peinture en état d'usage normal.

La présence de nombreux placards dans cette pièce ne me permet pas de faire des constatations exhaustives.

Cette pièce est équipée d'un appareil de climatisation.

Sous-sol :

On y accède par un escalier, dont les marches sont en béton peint.

Les murs sont recouverts d'une peinture en bon état et assez récente.

Première pièce :

Le sol est recouvert de peinture.

Les murs sont bruts de béton.

Il s'agit d'une salle de sport et d'un salon de télévision, ainsi que d'un débarras.

Depuis cette première pièce, on accède à une pièce accueillant un congélateur et à une autre pièce faisant office de cave à vin.

Cette dernière pièce donne accès à un autre espace derrière lequel je note la présence d'un grand nombre d'objets divers et variés, étant ici précisé que la cave à vin contient également un grand nombre d'objets divers et variés.

Salle de bains :

On y accède par une porte coulissante.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de carrelage.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usage normal.

Cette pièce est équipée :

- d'une cuvette de toilette,
- d'une baignoire avec flexible et douchette en état d'usage normal ; le carrelage entourant cette baignoire n'est pas achevé en partie basse,
- d'un lavabo avec robinet mélangeur eau chaude - eau froide surplombé d'un miroir,

le tout en état d'usage normal.

Chambre située au fond :

Le sol est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les murs sont recouverts de papier peint en état d'usage normal.

Cette pièce est aérée et éclairée par un petit vasistas.

Depuis ce sous-sol, on accède à la partie jardin située à l'arrière du bâtiment.

Jardin :

Il comporte une partie végétalisée et accueille :

- une balançoire,
- un trampoline,
- une piscine pour enfants.

Cet espace est entretenu et en état d'usage normal.

Je relève la présence d'un cabanon au fond du jardin.

La façade de cette maison est recouverte de pierres en parfait état et ayant fait l'objet d'un ravalement récent.

Je remarque la présence de deux moteurs de climatisation à l'extérieur.

Je constate la présence d'une végétation en parfait état et entretenue à l'extérieur.

Des photographies prises par mes soins sur les lieux au cours de mes opérations seront annexées au présent procès-verbal de description, tout comme les diagnostics réalisés par la société GEOMETRIS.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description, pour servir et valoir ce que de droit.





















